



La délégation SNEPAT-FO CWT vous présente ses meilleurs vœux pour 2019

Ça suffit !

La Direction n'a pas « daigné » répondre à nos demandes

La situation de travail des collaborateurs CWT France est toujours insupportable :

- La surcharge de travail se rémunère
- La compétence se gratifie

Nous subissons depuis plusieurs semaines/mois une surcharge de travail qui entraîne des arrêts maladie, un mal-être, et un mécontentement des collaborateurs et des clients, conséquences des différents PSE.

La délégation SNEPAT-FO a pris note de la volonté de la Direction, exprimée le 14 décembre en réunion avec les Organisations syndicales, de mettre en place des actions collectives pour le bien-être des collaborateurs dans leurs conditions de travail, mais cela va prendre du temps, c'est « du long terme » nous restons **EXTRÊMEMENT VIGILANTS.**

Nous ne voulons plus « Remplir les poches » via le GIE*** de la famille CARLSON et de ses acolytes, au détriment des collaborateurs Français

Dans leur rapport les experts-comptables du CCE** le 13 novembre 2018 soulignent que la rentabilité d'une entreprise ne doit pas uniquement reposer sur des économies et qu'il faut mener des actions en termes de business pour améliorer le compte de résultat. En outre, un autre élément concerne l'augmentation de frais intragroupes en 2017 (**56 % par rapport à 2016**). L'augmentation est principalement liée à la croissance des frais de GIE***.

2019 sera l'année du pouvoir d'achat et de la reconquête sociale chez CWT France

Nous exigeons des actions dans le court terme :

- Nous exigeons une **prime de fin d'année d'un montant de 500 euros pour tous et sans conditions pour compenser les conditions de travail de ces dernières années**
(versement en janvier, au plus tard le 31 mars)
- Nous exigeons une **augmentation générale minimale de 5 %**
à compter du 1 janvier 2019
- Nous exigeons une rencontre avec la famille CARLSON
- Nous exigeons un retour à une véritable qualité de service pour nos clients

**Sans réponses favorables de la direction,
Nous vous demandons de vous préparer à une grève illimitée à partir du 18 janvier 2019***

* les collaborateurs peuvent poser les heures de grève à leur convenance

** CCE : Comité Central d'entreprise

***GIE : Groupement d'intérêt économique